

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 11

Date de convocation : 20/08/2020
Date d'affichage de la convocation : 20/08/2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt sept août à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOUPIL, Maire.

Présents : MM. GOUPIL Jean-Pierre, BOURY Stéphane, HUREL Alain, CATHERINE Gilles, TABI Hassen, LANGLOIS Lionel, CHANCEREL Jean-Claude, LETELLIER Arlette, BOUQUEREL Florence

Absents ayant donné pouvoirs : DESERT Mickaël à GOUPIL Jean-Pierre, CHRETIEN Jacky à HUREL Alain

Excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance :

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATION COMMISSION APPEL D'OFFRES
- REMBOURSEMENT LOCATION SALLE
- DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE
- DELIBERATION STATUTS DU SIVOM DES 3 COMMUNES
- RENOVATION DE L'ÉGLISE
- DEVIS ELECTRICITE LOGEMENT COMMUNAL
- FPIC 2020
- DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
- RADAR PEDAGOGIQUE
- RALENTISSEURS
- EVACUATION DES EAUX PLUVIALES
- AJOUT : FACTURE TABLE
- AJOUT : TRACTEUR TONDEUSE
- QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération N°2020-23

Annule et remplace l'élection de la Commission d'appel d'offre dans la délibération n°2020-20

Pour faire suite aux observations de Monsieur le Préfet présentant une irrégularité lors de l'élection de la commission d'appel d'offre, le Maire étant président de la commission, il manque un membre titulaire. Il convient au Conseil Municipal de réélire les membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer la Commission d'appel d'offre :

- | Titulaires | | Suppléants |
|----------------------------|---|-----------------------------|
| ○ Monsieur Alain HUREL | o | Monsieur Gilles CATHERINE |
| ○ Monsieur Lionel LANGLOIS | | o Monsieur Hassen TABI |
| ○ Madame Arlette LETELLIER | | o Madame Florence BOUQUEREL |

REMBOURSEMENT LOCATION SALLE

Délibération N°2020-24

Vu la situation sanitaire actuelle,
Vu le courrier de demande d'annulation de location de la salle polyvalente reçu le 11 mai 2020.
Vu le règlement d'utilisation de la salle polyvalente de Saint Pierre-Canivet.
Vu l'acompte versé par chèque le 12/03/2020, d'un montant de 125€, correspondant à la quittance n°J445351.
Vu le rejet effectué le 17/08/2020 par le comptable public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de reverser au demandeur le montant de l'acompte, soit 125€ à imputer au compte 678.

Les justificatifs seront joints au mandat.

DECISION MODIFICATIVE

Délibération N°2020-25

Afin d'effectuer le remboursement de l'acompte évoqué précédemment, il convient d'effectuer une décision modificative afin d'alimenter le compte 678.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Donne son accord pour la décision modificative ci-dessous :

Dépense de Fonctionnement :

- | | |
|--|-------------|
| - Compte 615 211 : Entretien des bâtiments publics | - 1 000.00€ |
| - Compte 678 : Charges exceptionnelles | + 1 000.00€ |

STATUTS DU SIVOM DES 3 COMMUNES - MODIFICATION

Délibération N°2020-26

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIVOM des 3 communes modifie ses statuts comme suit :

- Article 3 : le siège du syndicat est fixé à Soulangy dans la salle des associations, annexe de l'école

Monsieur le Maire demande l'approbation de ces modifications au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son approbation concernant la modification de l'article 3 des statuts du SIVOM des 3 Communes comme mentionné ci-dessus.

RENOVATION DE L'ÉGLISE

Les conseillers envisagent la rénovation de l'église. Des devis sont demandés pour la réfection des fenêtres dans un premier temps.

DEVIS ELECTRICITE LOGEMENT COMMUNAL

Délibération N°2020-27

Afin de remettre aux normes électriques le logement communal vacant, Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis reçus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'accepter le devis proposé par l'entreprise AMIVELEC, La Fontaine, 24 rue des Carrières, 14710 Epaney, pour un montant de 3 277.38€ HT pour les travaux de remises aux normes électriques du logement communal.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces y afférents.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC 2020

Monsieur le Maire explique aux conseillers le principe de répartition du FPIC.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

L'étude effectuée par l'entreprise H2O Incendie Consulting met en avant les travaux prioritaires à effectuer afin de répondre aux exigences du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Il est proposé la création de 4 réserves incendie et d'un poteau incendie.

Des devis vont être demandés afin d'évaluer le coût de l'opération.

RADAR PEDAGOGIQUE

Les conseillers envisagent la mise en place de deux radars pédagogiques sur la Route d'Harcourt afin de lutter contre la vitesse excessive de certains usagers. La meilleure option semble être les radars à alimentation solaire.

RALENTISSEURS

Il est discuté de la mise en place de ralentisseurs sur la Rue du Bout des Cerfs. La mise en place de coussins berlinois ne semble pas indiquée.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

Les dernières pluies ont fait apparaître plusieurs points nécessitant des travaux afin de permettre une meilleure évacuation des eaux de pluies. Des devis vont être demandés.

TABLE REUNION DU CONSEIL

Délibération N°2020-28

Considérant la facture de Lamarta Meubles pour la table du conseil municipal, d'un montant de 2200€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de l'imputer en dépense d'investissement, au compte 2184 – Mobilier.

TRACTEUR TONDEUSE

Délibération N°2020-29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une administrée pour l'ancien tracteur tondeuse autoportée de marque MASTERCUT 96, acquit par la commune en 2015.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'état du tracteur tondeuse MASTERCUT 96,
Considérant que la commune n'en a plus l'utilité,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord pour céder à titre gracieux le tracteur tondeuse d'occasion mentionné ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur LANGLOIS Lionel est volontaire pour être référent forêt-bois au sein du Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire présente un plan pour réaménager la mairie.

La réunion s'est achevée par un tour de table. Aucune question n'a été formulée. La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Jean-Pierre GOUPIL